



CHILLY-MAZARIN

REÇU EN PREFECTURE

le 04/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219101615-20231127-023271122-0

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PARIS-SACLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 27 NOVEMBRE 2023

Nombre de membres

en exercice : 35
Présents : 26
Représentés : 8
Excusé : 1

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de CHILLY-MAZARIN, dûment convoqué par la Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Rafika REZGUI, Maire.

PRÉSENTS : MME REZGUI, Maire, M. LACAMBRE, MME GY, M. PROPONET, MME LOYAU, M. CRUSE, MME GREMION, M. JANUS, MME RICCIARELLI, M. DELIANCOURT, MME LE PALUD, ADJOINTS ; M. SERRES, MMES BOUGE, MICHON, M. SOUSA, MMES YENKETRAMDOO, MORIEZ, MM. PAUDELEUX, RICCARDI, POLICE, DEBBI ; MME CINOSI-GIRARD, M. RIBEIRO-CAPITAO, MMES LACARRIERE-FARGES, BERNIER, M. FOURNIER FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE.

REPRÉSENTÉS :

MME NAOUM-GHAZIEFF POUVOIR A M. LACAMBRE
M. HAMONIC POUVOIR A MME GY
M. BOUKOUNA.....POUVOIR A M. PROPONET
MME HADJIATPOUVOIR A MME LOYAU
M. FERYN POUVOIR A M. CRUSE
MME TERRINE POUVOIR A MME GREMION
M. BOUCHE POUVOIR A MME CINOSI-GIRARD
MME LEANZA POUVOIR A MME LACARRIERE-FARGES

EXCUSE : J. RODRIGUES

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur **Samy DEBBI** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

D232711-22

RAPPORT DU MANDATAIRE DE LA COMMUNE DE CHILLY-MAZARIN AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) NORD-ESSONNE.

OBJET : RAPPORT DU MANDATAIRE DE LA COMMUNE DE CHILLY-MAZARIN AU SEIN DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) NORD-ESSONNE.

RAPPORTEUR : DOMINIQUE LACAMBRE

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

Par délibération n° D220407-20 du 4 juillet 2022, le Conseil municipal a approuvé l'adhésion de la commune de Chilly-Mazarin à la SPL Nord-Essonne, société anonyme de droit privé, compétente pour réaliser des opérations d'aménagement au sens de l'article L.300-1 du Code de l'urbanisme, des opérations de construction ou pour exploiter des services publics à caractère industriel ou commercial ou toutes autres activités d'intérêt général. Elle exerce ses activités exclusivement sur son territoire et pour le compte de ses actionnaires.

Initialement fondée par les communes de Palaiseau, Orsay, Saclay et Wissous, elle s'est ouverte en 2022 à de nouveaux actionnaires, outre Chilly-Mazarin : Champlan, Ballainvilliers, Longjumeau, Saulx-les-Chartreux et la communauté d'agglomération Paris-Saclay.

La délibération n° D220407-20 du 4 juillet 2022 a désigné Monsieur Dominique LACAMBRE comme représentant de la commune de Chilly-Mazarin au conseil d'administration de la SPL Nord Essonne.

Conformément à l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, le représentant de la commune présente au conseil municipal un rapport écrit. Ce rapport, objet de la délibération, a pour objectifs :

- De renforcer l'information de la collectivité territoriale actionnaire et de ses élus,
- Pour les représentants nommés au sein du conseil d'administration de rendre compte de la manière dont ils exécutent leur mandat,
- De renforcer le contrôle analogue pour les SPL,
- De s'assurer que la SPL Nord Essonne agit en conformité avec les positions et les actions engagées par la collectivité.

En 2022, après l'adhésion de la commune, la SPL a réalisé pour elle une charte « *Chantier à faibles nuisances* » et une charte « *Constructeurs* ». En effet la commune, soucieuse du respect d'objectifs sociaux, urbains, architecturaux et environnementaux, a sollicité la SPL Nord Essonne fin 2022 pour l'accompagner dans la formalisation d'une charte « Constructeurs » demandant aux constructeurs d'apporter leurs contributions à l'atteinte de ces objectifs en souscrivant aux prescriptions et procédures définies par cette charte, notamment sur les thématiques suivantes :

En parallèle, la SPL Nord Essonne a accompagné la Ville de Chilly-Mazarin dans la rédaction d'une charte « chantier à faibles nuisances » qui propose des orientations de « bien et mieux-faire » pour limiter et réduire les impacts des futurs chantiers de particuliers tant sur l'environnement que sur les riverains, en vue d'assurer la sécurité de tous.

Elle a surtout commencé la mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour le suivi des études de conception du nouveau gymnase qui fait l'objet d'un marché global de performance.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur ce rapport écrit auquel est annexé le rapport d'activité 2022 de la SPL Nord-Essonne.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur :

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1524-5,

VU la délibération n° D220407-20 du conseil municipal du 4 juillet 2022 relatif à l'entrée de la Commune de Chilly-Mazarin au capital de la société publique locale Nord-Essonne,

CONSIDERANT le rapport écrit remis par la Société publique locale Nord-Essonne sur son activité en 2022,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le compte-rendu du mandataire de la commune au sein de la société publique locale Nord-Essonne, sur son activité en 2022, présenté au Conseil municipal.

Résultat du vote : UNANIMITE.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Extrait certifié conforme.

Chilly-Mazarin, le 27 novembre 2023

La Maire de Chilly-Mazarin,

Rafika REZGUI



Conseil municipal du 27 novembre 2023

RAPPORT DU MANDATAIRE DE LA COMMUNE DE CHILLY-MAZARIN AU SEIN DE LA SPL NORD ESSONNE

Exercice 2022

Table des matières

I.	RAPPEL DU CONTEXTE.....	3
II.	FICHE RECAPITULATIVE.....	4
III.	ACTIVITES, ACTUALITE, SITUATION FINANCIERE ET EVOLUTION ACTIONNARIALE.....	5
a.	Activités de la SPL NORD ESSONNE.....	5
	Présentation générale.....	5
	Principales activités et opérations de l'année 2022.....	6
	Perspectives de développement.....	7
	Perspectives concernant l'activité « CONSEIL / ETUDES PRE-OPERATIONNELLES ».....	7
	Perspectives concernant l'activité « ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE OPERATIONNELLE ».....	8
b.	Situation financière de la SPL Nord Essonne.....	9
	Bilan financier et économique.....	9
	Chiffre d'affaires par activité.....	9
	Chiffre d'affaires par actionnaire.....	10
	Prévisions financières pour l'année 2023.....	11
c.	Evolutions statutaires effectuées dans l'année 2022.....	11
	Evolution de l'actionnariat.....	11
	Modification de l'objet social.....	11
IV.	Relations contractuelles et financières entre la SPL NORD ESSONNE et la commune de Chilly-Mazarin.....	12
a.	Liste des contrats en cours avec la commune en 2022.....	12
o	Réalisation d'une charte "chantier à faibles nuisances" et d'une charte "Constructeurs" pour la Commune de Chilly-Mazarin.....	12
b.	Garanties d'emprunts de la commune.....	12
c.	Avances en compte courant de la commune.....	12
d.	Aides.....	12
e.	Dividendes distribués aux actionnaires dont la collectivité.....	12
V.	Contrôles et gestion des risques.....	12
a.	Principaux risques et incertitudes.....	12
b.	Contrôle interne.....	13
c.	Contrôles externes.....	13
VI.	Bilan de la gouvernance de la SPL Nord Essonne.....	13
a.	Les dirigeants.....	13
	Les administrateurs.....	13
	Organisation de la gouvernance.....	14
b.	Rémunération et avantages des représentants et des mandataires sociaux.....	14
c.	Bilan de la gouvernance sur l'année 2022.....	14
	Réunions du comité technique, du conseil d'administration et de l'assemblée générale :.....	14
d.	Synthèse des décisions stratégiques sur l'année 2022.....	15
VII.	ANNEXES.....	15

I. RAPPEL DU CONTEXTE

Conformément à l'article L. 1524-51 du code général des collectivités territoriales, le représentant de la commune de Chilly-Mazarin au conseil d'administration de la **SPL Nord Essonne**, nommé par délibération D220407-20 du 4 juillet 2022, présente au conseil municipal un rapport écrit.

Ce rapport, objet de la délibération, a pour objectif :

- de renforcer l'information de la collectivité territoriale actionnaire et de ses élus ;
- pour les représentants nommés au sein du conseil d'administration de rendre compte de la manière dont ils exécutent leur mandat ;
- de renforcer le contrôle analogue pour les SPL ;
- de s'assurer que la SPL Nord Essonne agit en conformité avec les positions et les actions engagées par la collectivité.

Dans le respect de ces dispositions le présent rapport est destiné à être transmis aux collectivités actionnaires pour délibération.

Ce rapport contribue au contrôle analogue de la SPL Nord Essonne tel que défini par le code de la commande publique et le code général des collectivités territoriales ainsi que par les statuts et le règlement intérieur de la société.

NOTA : Les informations constituant ce rapport sont données sous réserve des éléments identifiés par la SPL Nord Essonne comme relevant du secret des affaires en vertu de l'article L. 151-1 du code de commerce, ainsi que des éléments donnés comme confidentiels par le président du conseil d'administration.

¹ L'article L. 1524-5 alinéa 14 du Code Général des Collectivités Territoriales rappelle :
"Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société d'économie mixte".

II. FICHE RECAPITULATIVE

INFORMATIONS GENERALES	
Dénomination de la société	SPL Nord Essonne
Siège social	Parc Gutenberg 13, voie la Cardon 91 120 PALAISEAU
Date de création	06/12/2019
Secteur d'activité/métier	Aménagement et construction
Objet social	<p>La Société a pour objet, pour le compte exclusif de ses collectivités et groupements de collectivités actionnaires, et dans le périmètre géographique de ceux-ci, de réaliser les activités, complémentaires, suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actions et opérations d'aménagement au sens de l'article L300-1 du Code de l'urbanisme ; • Opérations de construction ; • Etudes et gestion de tous équipements, ouvrages et infrastructures en matière de culture, jeunesse, sports et loisirs, enseignement et petite enfance, action sanitaire, médico-sociale et sociale (y compris logement social), stationnement et voirie, mobilité durable, services publics de proximité, développement économique ; • Mandats de maîtrise d'ouvrage publique pour tous équipements, ouvrages et infrastructures dans les matières susvisées ; • Etudes et assistance pour la réalisation de toute opération d'aménagement ; • Réalisation et gestion de réseaux divers nécessaires pour la réalisation des équipements, ouvrages et infrastructures susvisés.
Président	Grégoire de LASTEYRIE
Directeur général	Stéphanie HALLIER
Nom du commissaire aux comptes et date de nomination	Cabinet MAZARS, dont le siège est sis Tour Exalis 61,rue Henri Regnault 92400 Courbevoie. Date de nomination : le 06/12/2019
Nombre de salariés	0 (Mise à disposition des salariés de la SEM PARIS SACLAY Aménagement)

III. ACTIVITES, ACTUALITE, SITUATION FINANCIERE ET EVOLUTION ACTIONNAIRALE

a. Activités de la SPL NORD ESSONNE

Présentation générale

La SPL Nord Essonne exerce depuis sa création des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction/réhabilitation d'équipements communaux, ainsi que des missions de conseil en aménagement du territoire.

Elle accompagne ainsi ses collectivités actionnaires dans le pilotage de leurs projets de développement urbain, grâce à son expertise et ses compétences techniques dans les domaines concernés.

Plusieurs communes actionnaires de la SPL élaborent actuellement leur programme de réalisations/réhabilitation d'équipements publics structurants. Elles ont besoin pour cela d'accompagnement dans leur fonction de maîtrise d'ouvrage, d'assistance et d'expertise dans la conduite de construction des équipements publics qu'elles prévoient. Un tel accompagnement est aujourd'hui porté par la SPL Nord Essonne dans l'ensemble de ces domaines de compétences.

La SPL Nord Essonne accompagne également certaines communes de l'agglomération PARIS SACLAY dans le **montage et la réalisation de maisons de santé pluridisciplinaires**. L'ANNEXE 1 au rapport d'activités 2022, joint au présent rapport, est l'occasion de mettre en évidence ce que la SPL Nord Essonne, peut apporter au développement de ce type de projets. Une attention particulière est apportée aux différentes modalités de cette possible intervention et aux atouts dont elle peut être synonyme, selon que l'on soit un professionnel de santé ou une collectivité.

La transition énergétique est un mouvement engagé sur l'ensemble du territoire français et partout dans le monde. Les différents acteurs et actrices, locaux comme nationaux, œuvrent chacun au quotidien pour satisfaire à ses exigences et tendre vers un environnement meilleur. Dans ce panorama, les collectivités locales, garantes de l'intérêt collectif dans les territoires, ont un rôle actif dans la mise en œuvre de la transition écologique et notamment énergétique.

En complément de son activité principale liée à l'aménagement et la construction, la SPL Nord Essonne s'est pleinement mobilisée dans la transition énergétique, et notamment l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics (Voir ANNEXE 2 au rapport d'activités 2022). Ainsi, sous réserve de complémentarité avec ses missions principales, la SPL Nord Essonne exerce des **missions de service public diverses en lien avec la transition écologique**, à l'instar de :

- L'amélioration du bâti et des systèmes énergétiques (isolation, éclairage, etc.) ;
- L'accompagnement dans la mise en exploitation des bâtiments et le maintien de leurs performances ;
- L'optimisation des usages par l'intermédiaire d'instruments de pilotage (programmation, détection, etc.) ;
- L'incitation à la sobriété énergétique, notamment via une conception bioclimatique des bâtiments ;
- Le recours à des matériaux issus de la biomasse et/ou du réemploi dans la construction ;
- La végétalisation des zones urbaines, et notamment la création d'îlots de fraîcheur et de cours de récréation « oasis » ;
- La reconversion des friches industrielles et agricoles ;
- Le développement des mobilités propres.

C'est ainsi que certains des projets pilotés par la SPL Nord Essonne ont bénéficié du bonus écologique dans le cadre des subventions obtenues par les collectivités.

Principales activités et opérations de l'année 2022

Point sur l'activité « CONSEIL / ETUDES PRE-OPERATIONNELLES » :

- Poursuite de l'étude de faisabilité pour la reconversion du centre commercial du cœur de ville (Maitre d'Ouvrage (Maître d'ouvrage (MOA): Ville de Palaiseau).
- Démarrage de la mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) pour le suivi de l'opération d'aménagement du secteur de la gare dit « Îlots Ferrié/ Pavéurs de Montrouge » (MOA : Ville de Palaiseau).
- Poursuite des missions de l'accord-cadre de prestations de service en vue d'assister et de conseiller la commune dans les domaines de l'aménagement urbain et de la construction (MOA : Ville de Saclay) :
 - Elaboration de notes stratégiques pour la mise en œuvre du schéma directeur communal,
 - Elaboration de variantes du schéma directeur, participation à la rédaction du cahier des charges pour la consultation d'une MOE urbaine, élaboration d'un outil de simulation dynamique,...
- Poursuite des missions de l'accord-cadre de prestations de service en vue d'assister et de conseiller la commune dans les domaines de l'aménagement urbain et de la construction (MOA : Ville de Champlan)
 - Poursuite de la mission d'AMO pour le suivi du projet immobilier privé sur le site "Les Grands Chênes" comprenant un pôle de santé privé ;
 - Poursuite de la mission d'AMO pour le suivi du projet immobilier sur le site "les Coteaux de la Bretèche" ;
 - Poursuite de la mission d'AMO pour l'accompagnement de la Ville dans le suivi de l'étude capacitaire et économique des équipements publics communaux.
- Démarrage de l'étude urbaine et programmatique sur plusieurs sites de la commune de Ballainvilliers. (MOA : Ville de Ballainvilliers).
- Démarrage de l'étude de faisabilité programmatique et financière pour la réorganisation de la restauration collective communale (MOA : Ville d'Orsay).
- Réalisation d'une charte "chantier à faibles nuisances" et d'une charte "Constructeurs" pour la Commune de Chilly-Mazarin.
- Poursuite de la mission d'AMO pour le pilotage de l'étude capacitaire et économique des équipements sportifs communaux en vue de la construction d'un nouvel équipement au sein du complexe sportif du Cucheron (MOA: Ville de Wissous).

Point sur l'activité « ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE OPERATIONNELLE »

- Achèvement de la mission d'AMO pour le pilotage des études et travaux de rénovation de l'éclairage du terrain d'honneur du stade municipal Georges Collet (MOA : Ville de Palaiseau)
- Achèvement de la mission d'AMO pour le suivi des études de conception du Club House de tennis (MOA : Ville d'Orsay).

- Poursuite de la mission d'AMO pour le suivi des études de réhabilitation et de rénovation énergétique de plusieurs locaux du groupe scolaire La FONTAINE (MOA : Ville de Wissous)
- Poursuite de la mission d'AMO pour le pilotage des études pour la construction d'une crèche municipale sur le site historique de la "maison du gardien" du parc Arthur Clark (MOA : Ville de Wissous)
- Mission d'AMO pour le pilotage des études et travaux de déconstruction du pavillon du Gardien (MOA : Ville de Wissous)
- Démarrage de la mission d'AMO pour le pilotage des travaux de réhabilitation, rénovation énergétique et d'extension du Groupe Scolaire Anatole France (MOA: Ville de Saulx les Chartreux)

Point sur l'activité « MANDATS DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE »

- Démarrage du mandat de maîtrise d'ouvrage délégué pour la mise en œuvre opérationnelle du projet NPNRU du quartier la Rocade / Bel Air à Longjumeau (MOA: Agglomération PARIS-SACLAY).
- Démarrage du mandat de maîtrise d'ouvrage délégué pour la mise en œuvre opérationnelle du projet NPNRU du quartier la Rocade / Bel Air à Longjumeau (MOA: Ville de Longjumeau).

Le contenu détaillé des missions figure dans le rapport d'activité 2022, joint en ANNEXE.

Perspectives de développement

Perspectives concernant l'activité « CONSEIL / ETUDES PRE-OPERATIONNELLES »

- Pour la ville de Palaiseau : achèvement de l'étude de reconversion du centre commercial du cœur de ville (2023).
- Pour la ville de Longjumeau : Etude de valorisation du site de la maison de quartier G. Brassens / Crèche Ibiscus (2023).
- Pour la ville d'Orsay : Achèvement de l'étude de faisabilité technique et financière pour la réorganisation de la restauration collective communale (2023) ;
- Etude de faisabilité urbaine, architecturale et programmatique pour la reconversion du cœur de quartier de Mondétour (2023) ;
- Pour la ville de Champlan :
 - Accompagnement de la ville pour le projet immobilier « Les Grands Chênes » (2023 > 2024);
 - Accompagnement de la ville pour le projet immobilier « Les Coteaux de la Bretèche » (2023 > 2024).
- Pour la ville de Ballainvilliers

- Poursuite de l'étude urbaine et programmatique sur le développement communal (2023>2024) ;
- Assistance à l'instauration d'une taxe d'aménagement majorée sur l'ensemble du territoire communal (2023).
- Pour la ville de Wissous : achèvement des études de programmation pour la rénovation et l'extension du complexe sportif du Cucheron (2023).

Perspectives concernant l'activité « ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE OPERATIONNELLE »

- Pour l'agglomération PARIS-SACLAY : Poursuite du mandat de maitrise d'ouvrage déléguée pour le pilotage de l'opération de renouvellement urbain du quartier NPNU la Rocade/Bel Air à Longjumeau (2022 > 2029).
- Pour la Ville de Palaiseau:
 - Poursuite de la mission d'AMO pour l'opération d'aménagement « Ilots Ferrié/Paveurs de Montrouge » (2023).
 - Démarrage de la mission d'AMO pour le pilotage des études et travaux de transformation de l'ancienne CPAM de Palaiseau en maison de santé pluridisciplinaire (2023 > 2025).
- Pour la Ville de Chilly-Mazarin : démarrage de la mission d'AMO pour le suivi des études de conception d'un nouveau gymnase, via un Marché Global de Performance (2023 > 2025).
- Pour la ville de Longjumeau :
 - Poursuite du mandat de maitrise d'ouvrage délégué pour le pilotage de l'opération de renouvellement urbain du quartier NPNU la Rocade/Bel Air à Longjumeau (2022 > 2029) ;
 - Démarrage de la mission d'AMO pour les études de rénovation énergétique de bâtiments communaux (2023 > ...)
- Pour la Ville de Champlan : poursuite de la mission d'AMO pour le pilotage des études de restructuration de l'école de la Butte (2023 > 2024).
- Pour la Ville d'Orsay : démarrage de la mission d'AMO pour les études de rénovation énergétique de bâtiments communaux (2023 > ...)
- Pour la ville de Saulx les Chartreux
 - Poursuite de la mission d'AMO pour le suivi des travaux d'extension et de rénovation énergétique du groupe scolaire Anatole France (2023 > 2024) ;
 - Démarrage de la mission d'AMO pour le pilotage des études pour la démolition de la Maison du Gardien du parc La Jonchère (2023).
- Pour la Ville de Wissous :
 - Poursuite de la mission d'AMO pour le suivi des études puis des travaux de réhabilitation de plusieurs locaux du groupe scolaire Lafontaine (2023 > 2024).

- Poursuite de la mission d'AMO pour le pilotage des études puis des travaux pour la construction d'une crèche multi accueil sur le site historique de la maison du gardien (2023> 2024).
- Démarrage de la mission d'AMO pour le pilotage des études et travaux pour la rénovation et l'extension du complexe sportif du Cucheron (2023 > 2025).

b. Situation financière de la SPL Nord Essonne

Bilan financier et économique

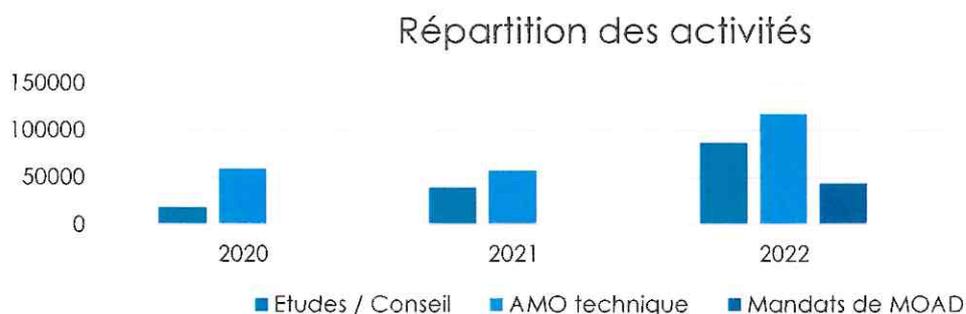
	2020	2021	2022	Tendance
Capital social	77 000	77 000	255 000	En augmentation
Chiffre d'affaires	77 484	95 654	247 490	En augmentation
Total produits d'exploitation	77 484	95 654	247 490	En augmentation
Total charges d'exploitation	160 901	177 347	220 043	En augmentation
Résultat d'exploitation	-83 417	-81 693	27 447	En augmentation
Résultat net	-83 417	-81 693	27 447	En augmentation
Capitaux propres	-6 417	-88 111	117 337	En augmentation

Le chiffre d'affaires net, en forte croissance, s'est élevé à 247 490 euros contre 95 653 euros en 2022 (+158%).

Le développement des activités, associé à l'évolution de la structure devrait renforcer et amplifier la tendance positive de nos résultats de l'Exercice.

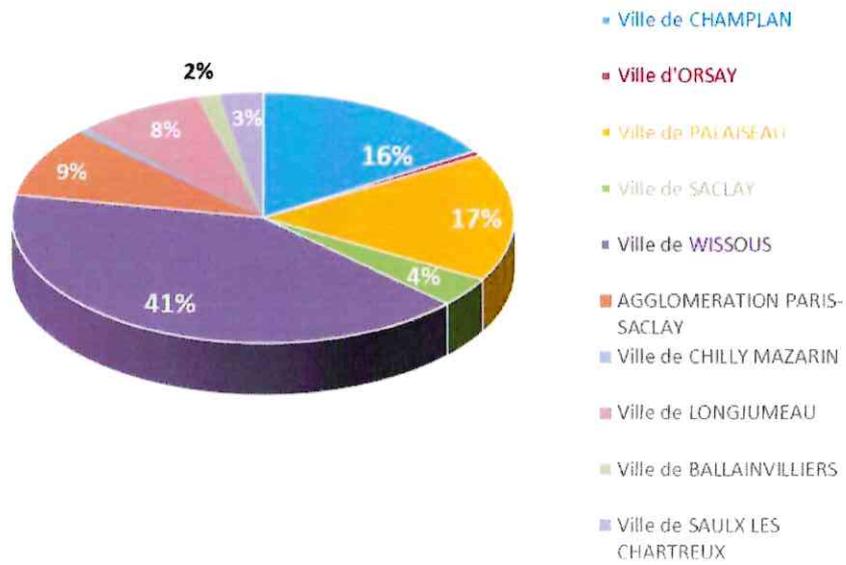
Les résultats de la Société et les perspectives d'activité en 2023, pourraient amener la Direction Générale à organiser le recrutement d'un chargé d'opération, parallèlement au modèle de mutualisation des ressources avec la SEM Paris Saclay Aménagement.

Chiffre d'affaires par activité

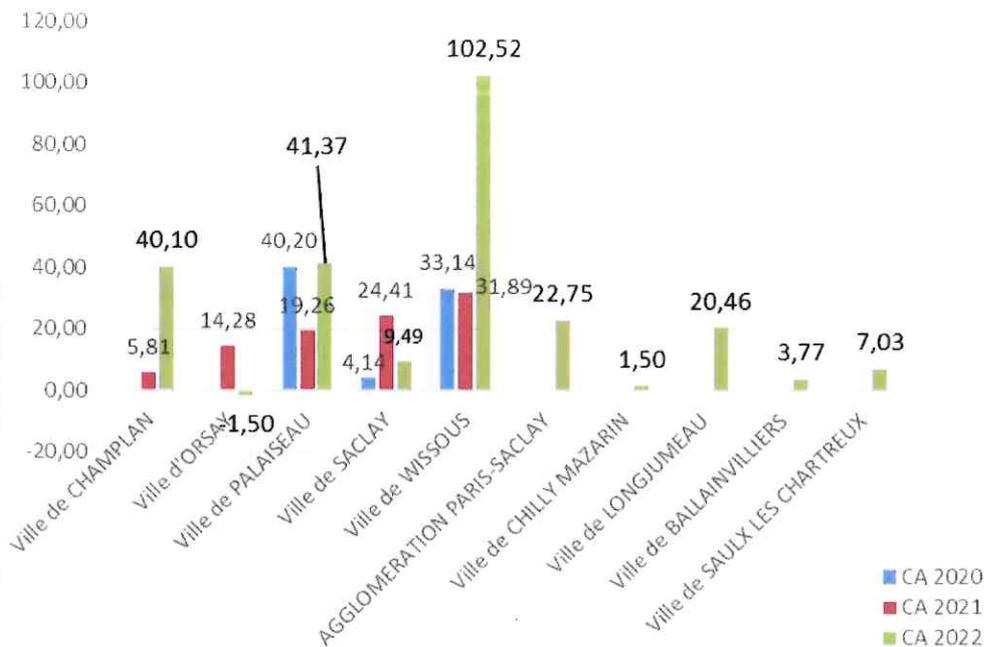


Chiffre d'affaires par actionnaire

Répartition du chiffre d'affaires 2022 par actionnaires



Evolution du CA par actionnaires (en K€)



Prévisions financières pour l'année 2023

La société anticipe un résultat de 20 000 € net pour l'année 2023.

c. Evolutions statutaires effectuées dans l'année 2022

Evolution de l'actionariat

L'assemblée générale extraordinaire du 22 juillet 2022, sur proposition du Conseil d'Administration du 30/05/2022, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de **178 000 euros**. L'augmentation du capital social s'est réalisée en numéraire, réservée aux nouveaux entrants (en rouge dans le tableau ci-dessous), selon la répartition suivante :

Collectivité	Nombre d'actions 2022	% de détention	Montant (€)	Nombre d'administrateurs 2022
Palaiseau	380,00	14,90	38 000	2
Orsay	150,00	5,88	15 000	1
Saclay	80,00	3,14	8 000	1
Wissous	80,00	3,14	8 000	1
Champlan	80,00	3,14	8 000	1
Ballainvilliers	80,00	3,14	8 000	1
CPS	1 320,00	51,76	132 000	7
Longjumeau	150,00	5,88	15 000	1
Chilly-Mazarin	150,00	5,88	15 000	1
Saulx-les-Chartreux	80,00	3,14	8 000	1
Totaux	2 550,00	100,00	255 000	17

Modification de l'objet social

A l'occasion de l'augmentation de capital de la SPL, il a été approuvé également l'élargissement de l'objet social de la SPL à l'aménagement et la construction (en rouge ci-dessous), le nouveau capital de la SPL Nord Essonne le permettant :

"La Société a pour objet, pour le compte exclusif de ses collectivités et groupements de collectivités actionnaires, et dans le périmètre géographique de ceux-ci, de réaliser les activités, complémentaires, suivantes :

- *Actions et opérations d'aménagement au sens de l'article L300-1 du Code de l'urbanisme ;*
- *Opérations de construction ;*
- *Etudes et gestion de tous équipements, ouvrages et infrastructures en matière de culture, jeunesse, sports et loisirs, enseignement et petite enfance, action sanitaire, médico-sociale et sociale (y*

compris logement social), stationnement et voirie, mobilité durable, services publics de proximité, développement économique ;

- *Mandats de maîtrise d'ouvrage publique pour tous équipements, ouvrages et infrastructures dans les matières susvisées ;*
- *Etudes et assistance pour la réalisation de toute opération d'aménagement ;*
- *Réalisation et gestion de réseaux divers nécessaires pour la réalisation des équipements, ouvrages et infrastructures susvisés."*

IV. Relations contractuelles et financières entre la SPL NORD ESSONNE et la commune de Chilly-Mazarin

a. Liste des contrats en cours avec la commune en 2022

- Réalisation d'une charte "chantier à faibles nuisances" et d'une charte "Constructeurs" pour la Commune de Chilly-Mazarin.
- Démarrage de la mission d'AMO pour le suivi des études de conception d'un nouveau gymnase, via un Marché Global de Performance (2023 > 2025).

b. Garanties d'emprunts de la commune

Sans objet

c. Avances en compte courant de la commune

Sans objet

d. Aides

Sans objet

e. Dividendes distribués aux actionnaires dont la collectivité

Sans objet

V. Contrôles et gestion des risques

a. Principaux risques et incertitudes

Sans objet.

b. Contrôle interne

Procédures mises en place depuis la création de la structure :

- Elaboration d'un règlement de la CAD et d'un règlement intérieur de la SPL Nord Essonne.
- Dissociation des fonctions « mise en paiement » (Responsables d'opérations), « saisie des paiements » (comptable) et « validation des paiements » (Direction Générale).
- Gestion comptable et gestion de la paie externalisés (cabinet SEMAHORES), qui comprend :
 - La tenue de la comptabilité du fonctionnement de la SPL et des missions confiées (mandats notamment) ;
 - L'établissement des comptes annuels arrêtés au 31/12, la rédaction des projets de rapports financiers annuels et de budget prévisionnel, et la fourniture des informations nécessaires au commissaire aux comptes ;
 - La gestion fiscale courante : établissement des déclarations fiscales et télé déclaration /télépaiement ;
 - Le contrôle budgétaire : mise en place du suivi, assistance pour l'élaboration du budget et états trimestriels ;
 - L'assistance et le conseil à la Présidence et à la Direction Générale ;
 - La gestion de la paie et des déclarations sociales, l'administration du personnel.
- Préparation des Conseils d'Administration et des Assemblées Générales externalisée (Cabinet VALCIN avocats).

c. Contrôles externes

Sans objet

VI. Bilan de la gouvernance de la SPL Nord Essonne

a. Les dirigeants

Les administrateurs

	Représentants au CA	Représentant à l'AG	Date de nomination
Agglomération PARIS-SACLAY	M CAUCHETIER MME GUEU-VIGUIER MME GELOT MME REZGUI M MEUR M TRICKOVSKI M VALLOIS M. CORDIER	M. CAUCHETIER	29/06/22 28/09/22

Ville de PALAISEAU	M. de LASTEYRIE M AVENET	M. de LASTEYRIE	23/05/22
Ville d'ORSAY	M. BERTIAUX	M. ROS	28/06/22
Ville de SACLAY	M. SENOT	M. SENOT	06/10/20
Ville de Wissous	M. GALLANT	M. GALLANT	10/06/21
Ville de CHAMPLAN	M LECLERC	M. CHAMPLAN	29/03/21
Ville de BALLAINVILLIERS	M. VIVIEN	M. VIVIEN	30/06/22
Ville de CHILLY-MAZARIN	M. LACAMBRE	Mme REZGUI	04/07/22
Ville de LONGJUMEAU	M. DELAGNEAU	Mme GAILLARD	31/05/22
Ville de SAULX les CHARTREUX	M. BAZILE	M. BAZILE	16/06/22

Pour rappel, la SPL NORD ESSONNE n'est pas soumise aux obligations légales de mixité homme/femme.

Organisation de la gouvernance

Les fonctions de président et de directeur général sont dissociées.

Le président du conseil d'administration, Monsieur de LASTEYRIE, a été désigné par délibération du conseil d'administration du 22/05/2023, pour la durée de son mandat d'administrateur.

Le directeur général, Mme Stéphanie HALLIER a été désignée par délibération du conseil d'administration du 06/12/2019.

b. Rémunération et avantages des représentants et des mandataires sociaux

Montant annuel et individuel des jetons de présence : sans objet.

Montant annuel de l'indemnité de fonction (fixe et variable) et des éléments exceptionnels (avantages compris) du président ou du président-directeur général et des représentants de la collectivité ou du groupement : sans objet.

Montant annuel de la rémunération fixe, ainsi que les éléments exceptionnels et les avantages en nature du directeur général : rémunération annuelle fixe de 12.000 euros bruts.

c. Bilan de la gouvernance sur l'année 2022

Réunions du comité technique, du conseil d'administration et de l'assemblée générale :

Le comité technique (CT) préparatoire au conseil d'administration s'est tenu le 12 mai 2022.

Le conseil d'administration (CA) s'est réuni le 30 mai 2022.

L'assemblée générale ordinaire (AGOA) s'est réunie le 29 juin 2022.

L'assemblée générale extraordinaire (AGE), ayant pour objet l'augmentation de capital réservée aux nouveaux entrants et l'élargissement de l'objet social, s'est réunie le 21 juillet 2022.

d. Synthèse des décisions stratégiques sur l'année 2022

Les décisions stratégiques ayant entraîné un impact important pour la SPL Nord Essonne au cours de l'année 2022 sont :

- L'augmentation du capital social de la Société réservée à :
 - la Communauté d'agglomérations Paris Saclay (pour 132 000 euros),
 - la Ville de Ballainvilliers (pour 8 000 euros),
 - la Ville de Longjumeau (pour 15 000 euros),
 - la Ville de Chilly-Mazarin (pour 15 000 euros),
 - la Ville de Saulx-les-Chartreux (pour 8 000 euros).
- -l'élargissement de l'objet social, en dépassant le seuil minimal requis (255 0000 euros) pour pouvoir exercer des activités de construction et d'aménagement.

VII. ANNEXES

- Rapport d'activité 2022